



## Séance du Conseil communautaire du 21 mars 2022 - Compte-Rendu -

→ 19 h 10 : Ouverture de la séance.

*L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle du conseil municipal Mairie de Luxeuil-les-Bains 70300, sur convocation adressée par le Président le quinze mars dernier.*

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Nom	Présents-*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents-*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents-*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	RETARD - Arrivée à 19H20		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	POUV	Éric PETITJEAN	Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Jérôme BERNARD
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	POUV	Jacques DESHAYES
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	POUV (à partir de 20H30)	Marie-Christine FRICHET
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*:P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

**CALCUL DU QUORUM : 38 élus /2=19 en général**

*(Pour rappel : n'entre pas dans le calcul du quorum le conseiller empêché donnant pouvoir à un présent pour voter en son nom).*

**Quorum →  respecté  non respecté**

**VOTANTS (rapports 2022-16 à 2022-18) → 29 titulaires présents + 1 suppléant présent + 1 absent + 1 retard + 6 pouvoirs = 36 votants (dont 30 présents)**

**VOTANTS (rapports 2022-19, 2022-21, 2022-22, 2022-24, 2022-25, 2022-27, 2022-28, 2022-30, 2022-31, 2022-33, 2022-34, 2022-36, 2022-37, 2022-39, 2022-40, 2022-42 à 2022-44) → 30 titulaires présents + 1 suppléant présent + 1 absent + 6 pouvoirs = 37 votants (dont 31 présents)**

**VOTANTS comptes administratifs (rapports 2022-20, 2022-23, 2022-26, 2022-29, 2022-32, 2022-35, 2022-38, 2022-41) → 30 titulaires présents + 1 suppléant présent + 1 absent + 6 pouvoirs – Président portant 1 pouvoir = 35 votants (dont 31 présents)**

*La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques DESHAYES, Président, qui a procédé à l'appel des présents.*

## I. Rapport 2022-016: Désignation du secrétaire de séance

(Lecture : Jacques DESHAYES, Président)

Gérard GROSJEAN s'est proposé en qualité de secrétaire de séance.

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 36**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

## II. Rapport 2022-017 : Approbation du Procès-Verbal du conseil du précédent Conseil

(Lecture : Jacques DESHAYES, Président)

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 36**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

## III. Rapport 2022-018 : Relevé des décisions du Président

(Lecture : Jacques DESHAYES, Président)

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, il appartient au Président d'informer le conseil communautaire des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

### Attribution de marchés

#### **Moyens généraux**

- Marché de fourniture d'électricité – groupement UGAP, attribué à l'entreprise EDF pour la période 2022-2024

#### **Piscine**

- Marché d'assistance pour la conclusion du contrat d'assurance dommage ouvrage dans le cadre de la construction du centre aquatique, attribué à l'entreprise ARIMA pour un montant de 2 400,00 € TTC

#### **Aménagement du territoire**

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'infrastructure de voirie (abords piscine), attribué à l'entreprise JDBE pour un montant de 46 764,00 € TTC

#### **GEMAPI**

- Etude de danger sur la digue de Breuches, attribué à l'entreprise SAFEGE pour un montant de 44 075,40 € TTC

#### **Développement économique**

- ZA du Bouquet Vente Carrelageur / SCI Choley : 13 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 195 180 € HT pour l'implantation d'un magasin d'exposition et de vente de carrelage sanitaires
- ZA du Bouquet Vente Burgey / SCI du bouquet : 2 500 m<sup>2</sup> pour un montant de 25 000 € HT
- Bail à la société « Le Petit Breuchin » - bâtiment Zeller pour un loyer mensuel de 350 € HT

- AOT Peltey – marché de producteurs
  - GALMICHE 126 € TTC / trimestre
  - AC2M 105 € TTC / trimestre
  - GROSJEAN 42 € TTC / trimestre

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

POUR : 36  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION (S) : 0

#### IV. Rapport 2022-019: Budget Général – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

##### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

##### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Général 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

POUR : 37 (arrivée de Sophie EL OMRI à 19h20)  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION (S) : 0

## V. Rapport 2022-020: Budget Général – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

### Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : **2 353 787.22 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		1 890.951.64
Opérations de l'exercice	7 453 785.61	7 916 621.19
Totaux	7 453 785.61	9 807 572.83
Résultat de clôture		<b>2 353 787.22</b>

### Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	1 459 738.00	1 343 054.73
012 Charges de personnel	1 990 000	1 982 833.86
014 Atténuation de produits	2 712 200.00	2 585 746.76
65 Autres charges gestion courante	1 245 000.00	1 084 649.67
66 Charges financières	57 898.00	34 916.37
67 Charges exceptionnelles	104 164.00	38 003.25
68 Dotations aux provisions	153 000.00	150 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	235 000.00	234 580.97

### Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
013 Atténuation de charges	57 993.36	71 313.33
70 Produits des services	795 600.00	851 099.73
73 impôts et taxes	5 220 200.00	5 092 214.43
74 Dotations et participations	1 576 755.00	1 777 362.99
75 Autres produits de gestion courante	43 500.00	24 517.28
77 Produits exceptionnels	52 000.00	85 248.86
78 Reprises provisions semi-budgétaires	0.00	871.47
042 Opérations d'ordre entre section	80 000.00	13 993.10

Section d'investissement

**laissant apparaître un excédent d'investissement de : 588 047.25 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		898 573.64
Opérations de l'exercice	2 208 332.82	2 257 430.78
Etat des restes à réaliser	1 080 385.60	720 761.25
Totaux	3 288 718.42	3 876 765.67
Résultat de clôture		<b>588 047.25</b>

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
13 Subventions d'investissement	17 000.00	0.00
16 Remboursement d'emprunts	317 700.00	279 450.87
20 Immobilisations incorporelles	303 367.65	99 290.28
204 Subvention d'équipement versée	257 555.00	38 820.76
21 Immobilisations corporelles	717 654.95	160 928.64
23 Immobilisations en cours	3 228 572.40	2 643 308.60
26 Participations et créances	11 650.00	11 648.00
27 Autres immobilisations financières	500.00	500.00
040 Opérations d'ordre entre section	80 000.00	13 993.10
041 Opérations patrimoniales	80 000.00	40 778.17

Principaux chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	499 434.61	111 169.74
13 Subventions d'investissement	1 736 291.75	1 091 663.15
138 Autres subv.° inv. non transféré	18 000.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 000.00	1 500 000.00
165 Dépôts et cautionnement reçus	2 200.00	0.00
024 Produits de cessions d'immobilisations	500.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	235 000.00	234 580.97
041 Opérations patrimoniales	80 000.00	40 778.17

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Général et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

- |   |
|---|
| ✓ <b>ADOPTÉ :</b>                                   |
| ✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité |
| ✓ <input type="checkbox"/> à la majorité            |

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

## VI. Rapport 2022-021: Budget Général – Affectation des résultats de l'exercice 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 2 353 787,22 €.
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 947 671,60 € et un solde de restes à réaliser de - 359 624,35 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

### Proposition :

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL DE LA CCPLx	
Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	2 353 787,22 €
Solde d'Investissement 2021 : excédent de financement (R 001)	947 671,60 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	- 359 624,35€
Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	588 047,25 €
<b>AFFECTATIONS DEFINITIVES :</b>	
1. Report en Investissement au R/001	947 671,60 €
2. Report en Exploitation au R/002	2 353 787,22 €

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

## VII. Rapport 2022-022: Budget Ordures Ménagères – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.
- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

#### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Ordures Ménagères 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ <b>ADOPTÉ :</b>
✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓ <input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

#### VIII. Rapport 2022-023: Budget Ordures Ménagères – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### Exposé :

Le compte administratif :

rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

\*Section de fonctionnement\*

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 826 642.53 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		824 453.25
Opérations de l'exercice	1 638 823.69	1 641 012.97
Totaux	1 638 823.69	2 465 466.22
<b>Résultat de clôture</b>		<b>826 642.53</b>

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	162 317.00	162 300.75
012 Charges de personnel	567 300.00	483 082.25
65 Autres charges gestion courante	782 000.00	781 903.66
66 Charges financières	1 053.00	936.20
67 charges exceptionnelles	6 000.00	2 669.41
68 Dotations aux provisions	15 000.00	9 321.00
042 Opérations d'ordre entre section	198 642.00	198 610.42

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	1 391 877.00	1 546 387.37
74 Subventions d'exploitation	0.00	0.00
75 Autres produits gestion courante	100.00	1.94
77 Produits exceptionnels	27 750.00	44 976.86
78 Reprises sur amortissements	6 000.00	10 239.82
013 Atténuation de charges	6 961.75	22 939.98
042 Opération d'ordre de transfert	16 500.00	16 467.00

\*Section d'investissement\*

laissant apparaître un excédent d'investissement de : 309 204.70 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		238 710.88
Opérations de l'exercice	78 689.63	224 960.06
Etat des restes à réaliser	75 776.61	0.00
Totaux	154 466.24	463 670.94
<b>Résultat de clôture</b>		<b>309 204.70</b>



### Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	1 000.00	861.00
21 Immobilisations corporelles	344 342.00	102 280.32
13 Subventions d'investissement	79 800.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	35 000.00	34 857.92
040 Opération d'ordre entre sections	16 500.00	16 467.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00

### Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	39 289.12	26 349.64
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	198 642.00	198 610.42
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00

#### **Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ordures ménagères et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ **ADOPTÉ :**

- ✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

### **IX. Rapport 2022-024: Budget Ordures Ménagères – Affectation des résultats de l'exercice 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### **Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 826 642,53 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 384 981,31 € et un solde de restes à réaliser de – 75 776.61 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation.

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

## Proposition :

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	826 642,53 €
Solde d'Investissement 2021 : <u>excédent de financement (R 001)</u>	384 981,31 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	- 75 776,61 €
Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	309 204,70 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES	
3. Report en Investissement au <u>R/001</u>	384 981,31 €
4. Report en Exploitation au <u>R/002</u>	826 642,53 €

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

## X. Rapport 2022-025: Budget Assainissement collectif – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

**Proposition :**

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Assainissement collectif 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XI. Rapport 2022-026: Budget Assainissement collectif – Vote du compte administratif 2021**  
 (Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

*\*Section de fonctionnement\**

**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 857 826.86 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>		718 354.33
<i>Opérations de l'exercice</i>	249 085.89	388 558.42
<i>Totaux</i>	249 085.89	1 106 912.75
<i>Résultat de clôture</i>		<b>857 826.86</b>

### Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	30 109.00	15 294.31
012 Charges de personnel	35 000.00	31 231.00
65 Autres charges gestion courante	14 600.00	14 190.71
66 Charges financières	49 861.00	37 307.53
67 Charges exceptionnelles	8 200.00	3 200.00
042 Opérations d'ordre entre section	152 000.00	147 862.34

### Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	302 500.00	345 800.20
74 Subventions d'exploitation	3 500.00	9 266.22
75 Autres produits gestion courante	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	145.67	1 145.00
042 Opérations d'ordre entre section	33 000.00	32 347.00

### \*Section d'investissement\*

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **65 147.85 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>	13 174.20	0.00
<i>Opérations de l'exercice</i>	198 751.28	174 280.12
<i>Etat des restes à réaliser</i>	27 502.49	0.00
<i>Totaux</i>	239 427.97	174 280.12
<i>Résultat de clôture</i>	<b>65 147.85</b>	

### Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Emprunts et dettes assimilées	168 000.00	137 340.99
20 immobilisations incorporelles	22 431.08	3 509.74
21 immobilisations corporelles	7 994.72	1 866.39
23 Immobilisations en cours	2 035 400.00	51 189.65
040 Opérations d'ordre entre sections	33 000.00	32 347.00

### Principaux chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
13 Subventions d'investissement	1 331 482.22	830.00
10 Dotations	25 587.78	25 587.78
040 Opérations d'ordre entre section	152 000.00	147 862.34

### **Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Assainissement et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 35** (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XII. Rapport 2022-027: Budget Assainissement collectif – Affectation des résultats de l'exercice 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 857 826,26 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de - 37 645,36 € et un solde de restes à réaliser de - 27 502,49 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

### Proposition :

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	857 826,86 €
Solde d'Investissement 2021 : <u>Déficit de financement (D 001)</u>	37 645,36 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	-27 502,49 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	-65 147,85 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES :	
5. Affectation au <u>R/1068</u>	65 147,85 €
6. Report en Investissement au <u>D/001</u>	37 645,36 €
7. Report en Exploitation au <u>R/002</u>	792 679,01 €

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

### XIII. Rapport 2022-028: Budget Assainissement non collectif – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.
- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

#### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget Assainissement non collectif 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

### XIV. Rapport 2022-029: Budget Assainissement non collectif – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;

- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement non collectif de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

\*Section de fonctionnement\*

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : **40 526.28 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		1 970.64
Opérations de l'exercice	53 166.16	91 721.80
Totaux	53 166.16	93 692.44
Résultat de clôture		<b>40 526.28</b>

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	11 730.00	9 254.41
012 Charges de personnel	47 300.00	41 699.00
66 Charges financières	270.00	28.31
67 Charges exceptionnelles	500.00	0.00
042 Opération d'ordre de transfert	2 500.00	2 184.44

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	62 329.36	73 261.80
77 Produits exceptionnels	9 000.00	18 460.00

\*Section d'investissement\*

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **6 532.70 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		5 883.42
Opérations de l'exercice	17 221.20	17 519.08
Etat des restes à réaliser	12 714.00	0.00
Totaux	29 935.20	23 402.50
Résultat de clôture	<b>6 532.70</b>	

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	13 830.00	12 714.00
21 immobilisations corporelles	20 670.00	17 221.20

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
13 Subventions d'investissement	3 200.00	3 200.00
16 Emprunts et dettes assimilées	12 000.00	12 000.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 416.58	134.64
040 Opérations d'ordre entre section	2 500.00	2 184.44

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Assainissement non collectif et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ <b>ADOPTÉ :</b>
✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓ <input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XV. Rapport 2022-030: Budget Assainissement non collectif – Affectation des résultats 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 40 526,28 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 6 181,30 € et un solde de restes à réaliser de -12 714,00 € ;

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :



Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	40 526,28 €
Solde d'Investissement 2021 : <u>excédent de financement (R 001)</u>	6 181,30 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	-12 714,00 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	-6 532,70 €
<b>AFFECTATIONS DEFINITIVES :</b>	
1. Affectation au R/1068	6 532,70 €
2. Report en Investissement au R/001	6 181,30 €
3. Report en Exploitation au R/002	33 993,58 €

✓ <b>ADOPTÉ :</b> ✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité ✓ <input type="checkbox"/> à la majorité
--

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XVI. Rapport 2022-031: Budget Gemapi – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget GEMAPI 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XVII. Rapport 2022-032: Budget Gemapi – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

#### \*Section de fonctionnement\*

**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 153 619.52 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		112 380.63
Opérations de l'exercice	43 134.11	84 373.00
Totaux	43 134.11	196 753.63
Résultat de clôture		<b>153 619.52</b>

#### Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	33 500.00	2 621.57
012 Charges de personnel	23 500.00	20 287.00
65 Autres charges gestion courante	25 000.00	18 297.54
014 Atténuations de produits	2 050.00	1 314.00
042 Opération d'ordre entre sections	650.00	614.00

#### Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
73 Impôts et taxes	83 589.37	79 099.00
74 Dotations et participations	30 500.00	5 274.00

*\*Section d'investissement\**

laissant apparaître un excédent d'investissement de : **1 842.00€**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		1 228.00
Opérations de l'exercice	0.00	614.00
Etat des restes à réaliser	0.00	0.00
Totaux	0.00	1 842.00
Résultat de clôture		<b>1 842.00</b>

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 – Immobilisations incorporelles	30 500.00	0.00

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
13 – Subventions d'investissement	19 062.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers	5 000.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre sections	650.00	614.00

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe GEMAPI et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

<p>✓ <b>ADOPTÉ :</b></p> <p>✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> à la majorité</p>
---

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XVIII. Rapport 2022-033: Budget Gemapi – Affectation des résultats de l'exercice 2021**  
(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de : 153 619,52 € ;

- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 1 842.00 € et un solde de restes à réaliser de 0 € ;

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

### Proposition :

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	153 619,52 €
Solde d'Investissement 2021 : <u>excédent de financement (R 001)</u>	1 842,00 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	1 842,00 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES :	
8. Report en Investissement au <u>R/001</u>	1 842,00 €
9. Report en Exploitation au <u>R/002</u>	153 619,52 €

✓ <b>ADOPTÉ :</b> ✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité ✓ <input type="checkbox"/> à la majorité
--

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

### XIX. Rapport 2022-034: Budget ZAC Le Bouquet – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

#### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget ZAC Le Bouquet 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

### XX. Rapport 2022-035: Budget ZAC Le Bouquet – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZAC du Bouquet de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

\*Section de fonctionnement\*

laissant apparaître un déficit d'exploitation de : 1 057 862.06 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats antérieurs	159 004.05	
Opérations de l'exercice	1 421 518.30	522 660.29
Totaux	1 580 522.35	522 660.29
Résultat de clôture	<b>1 057 862.06</b>	

Principaux chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	542 080.95	3 311.72
012 Charges de personnel	29 000.00	27 292.00
66 Charges financières	7 365.00	4 610.90
67 Charges exceptionnelles	500.00	0.00
042 Opérations d'ordre entre section	1 357 000.00	1 354 162.37
043 Opé ordre intérieur de section	35 000.00	32 141.31

Principaux chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits services, domaine et ventes	164 000.00	220 980.00
042 Opérations d'ordre entre section	1 931 000.00	269 538.98
043 Opé ordre intérieur de section	35 000.00	32 141.31

\*Section d'investissement\*

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **35 917.16 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	1 058 808.31	
Opérations de l'exercice	331 271.22	1 354 162.37
Etat des restes à réaliser	0.00	0.00
Totaux	1 390 079.53	1 354 162.37
Résultat de clôture	<b>35 917.16</b>	

Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Remboursement d'emprunts	62 191.69	61 732.24
040 Opérations d'ordre entre section	1 931 000.00	269 538.98

Principal chapitre recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
040 Opérations d'ordre entre section	1 357 000.00	1 354 162.37

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZAC Le Bouquet et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**XXI. Rapport 2022-036: Budget ZAC Le Bouquet – Report des résultats de l'exercice 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un déficit d'un montant de 1 057 862,06 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 35 917,16 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

REPORT DES RESULTATS	
Déficit d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	- 1 057 862,06 €
Solde d'Investissement 2021 : déficit d'investissement	- 35 917,16 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	- 35 917,16 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES	
10. Report en Investissement au D/001	35 917,16 €
11. Report en Exploitation au D/002	1 057 862,06 €

✓ **ADOPTÉ :**  
✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXII. Rapport 2022-037: Budget ZAC Les 7 Chevaux – Approbation du compte de gestion 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget ZAC Les 7 Chevaux 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ **ADOPTÉ :**  
✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXIII. Rapport 2022-038: Budget ZAC Le Bouquet – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)



## Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZAC des 7 chevaux de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

### \*Section de fonctionnement\*

laissant apparaître un déficit d'exploitation de : **438 207.72 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	438 394.93	
Opérations de l'exercice	1 187 502.29	1 187 689.50
Totaux	1 625 897.22	1 187 689.50
Résultat de clôture	<b>438 207.72</b>	

### Principaux chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	148 310.07	1 029.00
012 Charges de personnel	29 000.00	27 179.00
66 Charges financières	6 745.00	1 441.06
042 Opérations d'ordre entre section	1 130 000.00	1 128 016.96
043 Opé ordre intérieur de section	33 000.00	29 836.27

### Principaux chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services et du domaine	443 000.00	0.00
042 Opérations d'ordre entre section	1 310 000.00	1 157 853.23
043 Opé ordre intérieur de section	33 000.00	29 836.27

\*Section d'investissement\*

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **1 123 394.24 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	1 060 402.06	
Opérations de l'exercice	1 191 009.14	1 128 016.96
Etat des restes à réaliser	0.00	0.00
Totaux	2 251 411.20	1 128 016.96
Résultat de clôture	<b>1 123 394.24</b>	

Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Remboursement d'emprunts	34 597.94	33 155.91
040 Opérations d'ordre entre section	1 310 000.00	1 157 853.23

Principal chapitre recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
040 Opérations d'ordre entre section	1 130 000.00	1 128 016.96

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZAC Les Sept Chevaux et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

✓ **ADOPTÉ :**  
✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 35 (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XXIV. Rapport 2022-039: Budget ZAC Le Bouquet – Report des résultats de l'exercice 2021**

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un déficit d'un montant de 438 207,72 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 1 123 394,24 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

**Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

REPORT DES RESULTATS	
Déficit d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	- 438 207,72 €
Solde d'Investissement 2021 : déficit d'investissement	- 1 123 394,24 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	- 1 123 394,24 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES	
12. Report en Investissement au D/001	1 123 394,24 €
13. Report en Exploitation au D/002	438 207,72 €

<p>✓ <b>ADOPTÉ :</b></p> <p>✓ <input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> à la majorité</p>
---

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

**XXV. Rapport 2022-040: Budget ZA Peltey – Approbation du compte de gestion 2021**  
 (Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

**Exposé :**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

- Sachant que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

- Considérant également que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le Compte de l'ordonnateur et se trouve donc en parfaite similitude avec le Compte Administratif. Il convient que le conseil communautaire délibère afin de statuer sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur.

### Proposition :

Le Président propose donc au conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion du Budget ZA Peltey 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓	<b>ADOPTÉ :</b>
✓	<input checked="" type="checkbox"/> à l'unanimité
✓	<input type="checkbox"/> à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

### XXVI. Rapport 2022-041: Budget ZA Peltey – Vote du compte administratif 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZA Peltey de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

#### \*Section de fonctionnement\*

**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 11 970.87**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats antérieurs	127.97	0.00
Opérations de l'exercice	392 783.42	404 882.26
Totaux	392 911.39	404 882.26
Résultat de clôture	<b>0.00</b>	<b>11 970.87</b>

### Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	23 442.03	6 912.40
012 Charges de personnel	28 000.00	27 349.00
65 Autres charges de gestion courante	50.00	0.00
66 Charges financières	4 180.00	3 663.89
042 Opé d'ordre de transfert	327 000	323 824.46
043 Opé ordre intérieur de section	32 000.00	31 033.67

### Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services, du domaine	260 000.00	0.00
75 Autres produits de gestion courante	10 000.00	16 782.84
77 Produits exceptionnelles		232.67
042 Opérations d'ordre entre section	376 000.00	356 833.08
043 Opé ordre intérieur de section	32 000.00	31 033.67

### \*Section d'investissement\*

**laissant apparaître un déficit d'investissement de : 270 124.74 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>	214 809.99	
<i>Opérations de l'exercice</i>	379 299.21	323 984.46
<i>Etat des restes à réaliser</i>	0.00	0.00
<i>Totaux</i>	594 109.20	323 984.46
<i>Résultat de clôture</i>	<b>270 124.74</b>	

### Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Remboursement d'emprunts	25 190.01	22 466.13
040 Opérations d'ordre entre section	376 000.00	356 833.08

### Chapitre recette d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
165 Dépôts et cautionnements reçus	2000.00	160.00
040 Opérations d'ordre entre section	327 000.00	323 824.46

### **Proposition :**

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Peltey et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

- ✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 35** (sans le vote du Président portant le pouvoir de Sébastien RICHARDOT)  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXVII. Rapport 2022-042: Budget ZA Peltey – Report des résultats de l'exercice 2021

(Lecture : Daniel TONNA, Vice-président)

### Exposé :

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 conduit à constater les résultats suivants et leur report :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 11 970,87 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un déficit d'exécution global de 270 124,74 € et un solde de restes à réaliser de 0,00 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur report :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 ;

### Proposition :

Le Président propose au conseil communautaire de confirmer les résultats de clôture 2021 suivants :

REPORT DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2021 à affecter en 2022	11 970,87 €
Solde d'Investissement 2021 : déficit d'investissement	- 270 124,74 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	- 270 124,74 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES	
14. Report en Investissement au D/001	270 124,74 €
15. Report en Exploitation au R/002	11 970,87 €

- ✓ **ADOPTÉ :**  
 ✓  à l'unanimité  
 ✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

## XXVIII. Rapport 2022-043: Débat d'orientations budgétaires 2022

Une projection relative audit rapport est animée par Daniel Tonna, Vice-président en charge du dossier.  
 Lecture Développement économique → Frédéric Burghard

Lecture Cohésion sociale → Martine Anding puis Sylvie Gavoille

Lecture Gemapi → Alain Schelle

Lecture Assainissement collectif et non collectif → Loïc Laborie

Lecture SPED → Alain Schelle

Lecture Bâtiments communautaires → Stéphane Kroemer

Lecture Budget Général → Daniel Tonna

### **Exposé**

Le budget de la collectivité est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, le Président doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport d'orientation budgétaire qui propose

Les hypothèses de l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes

Les programmes d'investissements envisagés,

La structure et la gestion de l'encours de la dette

Les objectifs en matière d'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement.

Ce rapport présente également les données précises sur l'état du personnel et notamment la structure des effectifs, les dépenses relatives à la rémunération, la durée effective du travail, l'évolution des dépenses de personnel pour l'exercice.

Vu l'article L 5211-36, L 2312-1 et L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

### **Proposition**

Le Président propose donc à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires au moyen du rapport annexé.

Ainsi, le Débat d'Orientations Budgétaires permet à l'assemblée délibérante :

- de débattre des orientations qui préfigurent les priorités affichées dans les Budgets Primitifs ;
- d'être informée sur la situation financière et sur les effectifs de la collectivité ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière.
- 

✓ **ADOPTÉ :**

✓  à l'unanimité

✓  à la majorité

**POUR : 37 (dont pouvoir de Laurent ZIEGLER parti à 20H30 )**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (S) : 0**

**XXIX. Rapport 2022-044: Office du tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud : avenant à la convention d'objectifs**

(Lecture : Frédéric BURGHARD, Vice-président)

## **Exposé**

Réuni en séance le 20 janvier 2022, le comité de direction de l'Office du tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud a adopté son budget prévisionnel pour l'année 2022. Au cours de cette même séance, le comité a délibéré en faveur des conventions d'objectifs 2022 passées avec chacun des financeurs de l'Office du tourisme : les trois Communautés de communes du Triangle Vert, du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté ainsi qu'avec la ville de Luxeuil-les-Bains.

Par ailleurs, l'Article L 133-8 du Code du tourisme prévoit que « *le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

### **1- Présentation du Budget prévisionnel 2022 de l'Office**

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021, le résultat estimé en fin d'année est de :

- **En section d'exploitation :**
  - o 1 039 835 € en dépenses
  - o 1 358 507 € en recettes
  - o Soit un excédent prévisionnel de 318 672 €
  
- **En section d'investissement :**
  - o 18 114 en dépenses
  - o 21 502 € en recettes
  - o Soit un excédent prévisionnel de 3 388 €

S'agissant des prévisions 2022, le comité de direction les a arrêtées comme suit :

- **En section d'exploitation :**
  - o 1 154 400 € en dépenses et en recettes
  - o Soit une augmentation de 14,5 %
  
- **En section d'investissement :**
  - o 23 000 € en dépenses et en recettes
  - o Soit une diminution de 49,7 % en dépenses et en recettes



# BUDGET PRIMITIF 2022

## SECTION EXPLOITATION

### DEPENSES

CHAPITRES	BP 2021	BUDGET SUPPLEM REAFECTE EN 2021	REALISE 2021	BP 2022 Sans reprise des résultats 2021)
<b>011 Charges à caractère général :</b>				
Actions opérationnelles, frais généraux, volume d'affaires de la centrale (contrepartie en recettes)	343 000	100 000	347 896	375 800
<b>012 Charges de personnel :</b>				
Salaires (422 000) et toutes charges (281 000)	636 000	219 237	623 630	703 000
<b>65 Autres charges de gestion courante :</b>				
Recettes à reverser à la ville de Luxeuil pour l'&cclesia (50 000) et Sacem/SACD pour les animations (1 600)	2 000	/	42 000	51 600
<b>66 Charges financières :</b>				
Intérêts bancaires (ex. ancienne ligne de trésorerie)	2 500	/	0	500
<b>67 Charges exceptionnelles :</b>				
Titres annulés sur N-1 (ex. remboursements annulation COVID)	1 500	/	179	500
<b>042 Dotation aux amortissements :</b> (remboursement des annuités d'investissement)	23 000	/	21 502	23 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 008 000</b>	<b>319 237</b>	<b>1 035 207</b>	<b>1 154 400</b>

# BUDGET PRIMITIF 2022

## SECTION EXPLOITATION

### RECETTES

CHAPITRES	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
<b>013 Atténuation des charges :</b> indemnités journalières maladie (Florence congés maternité)	5 100	21 045	23 000
<b>70 Vente de produits fabriqués :</b> centrale, visites guidées, entrées sites notamment &cclesia, encarts pub, boutique	94 000	197 434	214 900
<b>74 Subventions d'exploitation :</b> 3 CC, Mairie Luxeuil	828 900	741 030	815 500
<b>75 Autres produits de gestion courante :</b> reversement taxe de séjour (80 000), subventions Crédit mutuel (8 000), Route Chalots (3 000), CD70 (10 000)	80 000	78 035	101 000
<b>77 Produits exceptionnels</b>	0	0	0
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		319 237	
<b>TOTAL</b>	<b>1 008 000</b>	<b>1 356 781</b>	<b>1 154 400</b>

# BUDGET PRIMITIF 2022 : investissements

## SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Réalisé 2021	BP + DM 2021	BP 2022	Chapitres	Réalisé 2021	BP + DM 2021	BP 2022
20- Immobilisations incorporelles : licences...	2 000	10 000	15 000	040- Amortissements des immo	21 502	45 729	23 000
21- Immobilisations corporelles : matériel (informatique, mobilier, ...)	16 114	35 729	8 000				
<b>TOTAL</b>	<b>18 114</b>	<b>45 729</b>	<b>23 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 502</b>	<b>45 729</b>	<b>23 000</b>

## 2- Convention d'objectifs 2022

Lors de la création de l'Office de Tourisme intracommunautaire de « Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud », des conventions d'objectifs ont été signées concomitamment avec les trois Communautés de communes du Triangle Vert, du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté ainsi qu'avec la ville de Luxeuil-les-Bains. Ces conventions fixent le montant des subventions allouées à l'Office de Tourisme pour réaliser les missions dévolues.

Le Comité de direction de l'Office a décidé de conventionner pour une année avec ses adhérents.

Le montant demandé à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil pour l'année 2022 sera de 231 900 euros correspondant à :

- 236 000 euros (demandés chaque année dans le cadre de la convention de base 2017/2019) ;
- Minorés de 4 100 euros, correspondant à la restitution de la quote-part de la CCPLX (59 % de 7 000 euros) sur le poste/salaire chargé de la responsable commerciale de l'OT, dorénavant pris en charge à 20 % par la ville de Luxeuil-les-Bains (20 % de temps de travail entièrement dédié à la ville de Luxeuil-les-Bains).

### Proposition

Il est proposé au conseil communautaire de :

- D'approuver le budget 2022 de l'Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud ;
- De valider les termes de l'avenant n° 3 joint en annexe et d'autoriser le Président à le signer.

## ANNEXE

### AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2017-2019 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME EPIC DE LUXEUIL-LES-BAINS VOSGES DU SUD

#### Préambule : cadre réglementaire

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L133-1 à L133-3,

Vu la loi N°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment chapitre II article 3 à 7,

Vu les critères de classement des offices de tourisme en application des articles R133-20 à R133-31 du code du tourisme,

Vu les délibérations des conseils communautaires du Pays de Luxeuil, de la Haute comté, du Triangle Vert du 12 décembre 2016 fixant les nouveaux statuts de l'Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé « Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud », et décidant de lui déléguer les missions de service public liées à l'activité touristique sur le périmètre intercommunautaire et sur les activités d'animation et de patrimoine sur la ville de Luxeuil-les-

Bains ; portant notamment en tout ou partie sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique locale,

Vu le contrat station acte III,

Vu la délibération n°2022-3 prise en Comité de Direction de l'Office de Tourisme le 20 janvier 2022 validant le budget prévisionnel 2022 et le montant de subvention demandé à chacune des collectivités,

Vu la délibération n°2022-X prise en Comité de Direction de l'Office de Tourisme le 31 mars 2022 autorisant le Président à signer un nouvel avenant pour renouveler les conventions d'objectifs 2017/2019 (déjà renouvelées en 2020, puis 2021 pour une année supplémentaire) avec chacune des Communautés de communes, pour la simple année 2022,

### **Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

#### Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jacques Deshayes, dûment habilité aux fins des présentes, par délibération du 21 mars 2022

D'une part,

#### Et :

L'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains, représenté par son Président, Monsieur Frédéric Burghard, réélu président lors du Comité de Direction du 09 septembre 2020

D'autre part.

### **PREAMBULE**

Lors de la création de l'Office de Tourisme intracommunautaire de « Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud », des conventions d'objectifs ont été signées concomitamment avec les 3 Communautés de communes du Triangle Vert, du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté ainsi qu'avec la ville de Luxeuil-les-Bains. Ces conventions fixent le montant des subventions allouées à l'Office de Tourisme pour réaliser les missions dévolues.

Ces conventions d'objectifs fixées pour 3 ans de 2017 à 2019 sont devenues caduques en fin d'année 2019. Par l'article 5 de ces conventions, elles peuvent être renouvelées. Eu égard aux élections municipales de l'année 2020, il a été décidé par les membres du CDOT, de ne pas renouveler la convention sur 3 ans mais de simplement rédiger un avenant pour la seule année 2020. Pour 2021, compte-tenu du contexte très instable lié à la covid, le comité de direction a entériné le fait de repartir à nouveau sur un avenant d'une année supplémentaire pour la seule année 2021.

Pour l'année 2022, le contexte étant toujours instable, les comités de direction de l'Office de Tourisme du 02 décembre 2021, puis du 20 janvier 2022, ont entériné le fait de repartir sur un nouvel avenant pour l'année 2022.

Une convention pluriannuelle sera de nouveau étudiée à partir de 2023.

Les subventions demandées auprès des différentes communautés de communes pour l'année 2022 ont été validées lors du comité de direction budgétaire du 20 janvier 2022.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT :**

Le présent avenant a pour but de prolonger d'une année supplémentaire la Convention d'objectifs 2017/2019 signée entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud et dont les modalités restent inchangées. Cette convention 2017/2019 avait déjà été renouvelée par avenant pour l'année 2020, puis pour l'année 2021. Cet avenant 2022 vient compléter la convention de base 2017/2019 et se substituer à l'avenant de 2021.

#### **ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION :**

Le présent avenant débutera le 01/01/2022 de manière rétroactive et prendra fin le 31/12/2022.

#### **ARTICLE 3 – FINANCEMENTS**

Le montant demandé à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil pour l'année 2022 sera de 231 900 euros correspondant à :

- 236 000 euros (demandés chaque année dans le cadre de la convention de base 2017/2019),
- Minorés de 4 100 euros, correspondant à la restitution de la quote-part de la CCPLX (59% de 7 000 euros) sur le poste/salaire chargé de la responsable commerciale de l'OT, dorénavant pris en charge à 20% par la ville de Luxeuil-les-Bains (20% de temps de travail entièrement dédié à la ville de Luxeuil-les-Bains).

#### **ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS**

L'ensemble des autres dispositions de la convention d'objectifs 2017/2019 signée entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud susvisée le 21/05/2016, demeurent inchangées et applicables. Les dispositions de l'avenant 2021 sont, quant à elles, remplacées par cet avenant 2022.

Cet accord comporte 4 pages. En deux exemplaires originaux.

Fait à Luxeuil-les-Bains, le

Le Président de l'Office de Tourisme

Frédéric BURGHARD

Le Président de la CCPLX



Jacques Deshayes

XXX. Points divers

Jacques DESHAYES, Président, propose que la possibilité d'un don en faveur des victimes de la guerre en Ukraine soit débattue au prochain conseil communautaire.

✓ **ADOPTÉ :**  
✓  à l'unanimité  
✓  à la majorité

**POUR : 37**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION (S) : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président salue l'Assemblée et lève la séance.

→ 22H00 fin de la séance.

Le Président

  
Jacques DESHAYES



